

Le Super-Franco-Verda des Vaudois

Voir «Franco Verda » (recherche Google).

Au mois d'avril 2001, j'ai découvert la corruption et les escroqueries du «juge fédéral» Roland Max Schneider (voir mon livre, tout juste sorti d'imprimerie: *La condamnation scandaleuse de Laurent Ségalat ou «L'Etat de droit» démasqué*, éditions Samizdat catharsisgu@gmail.com)

La victime de cette supercherie, l'architecte ETH Erhard Keller, est joignable au no de portable 0041 79 874 35 50.

Fin 2001, je suis tombé sur l'affaire Naghi Gashtikhah qui fut carrément pillé par les Vaudois. Il est également joignable au no de portable 0041 78 761 61 39 ou par courriel easybuildingch@gmail.com.

Ces cas m'ont fait comprendre que le banditisme judiciaire a une solide tradition dans le canton de Vaud.

A la même époque, j'ai fait la connaissance de Marc-Etienne Burdet, un autre contestataire notoire, dont la réputation a de même été traînée dans la boue par la puissance concentrée des médias. C'est lui qui a attiré le premier mon attention sur Colelough, « juge » du Nord vaudois et de la Broye à l'époque, qui sévissait en étroite collaboration avec toute une bande dans des affaires immobilières. Par exemple avec les notaires d'Echallens Michel Mouquin (ancien Président radical du Grand Conseil VD, alcoolique), son confrère Roland Niklaus à Oron-la-Ville et le préposé de l'Office des poursuites d'Yverdon-les-Bains Gilbert Laurent.

Burdet a analysé plusieurs cas de dérapages judiciaires, entre autres celui concernant son frère Michel Burdet, et les avait publiés sur Internet à l'époque (cas toujours archivés chez lui jusqu'à ce jour).

Ensuite, Colelough devint « juge » à l'arrondissement de Lausanne. En 2006, début 2007 j'ai eu l'opportunité de me froter moi-même à Colelough – également dans une affaire immobilière au Tribunal de Montbenon. Trois fois, il m'a ordonné d'aller signer la vente de ma villa de St-Prex à prix bradé – ordonnance « immédiatement exécutoire, nonobstant appel ». La dernière fois en complicité avec le notaire scélérat Claude Bally à Rolle. Au courant du banditisme judiciaire bien réel de Colelough, conseillé par un avocat se tenant couvert, j'ai réussi à envoyer ce juge mafieux trois fois de suite au tapis, juridiquement parlant.

Michèle Herzog n'avait pas cette chance, car elle ignorait que le marché de l'immobilier vaudois est gangrené par une mafia, mieux organisée que celle de Marseille. Sa mère a eu deux filles d'un premier lit, dont Michèle. En seconde noce, elle a convolé avec le promoteur immobilier Philippe Galland, et eut encore une fille. A 42 ans, elle donna finalement naissance au prince héritier Patrice Galland. A la retraite du père, en 1994, celui-ci reprenait la gestion des sociétés de son père, décédé le 05.06.03. Son testament prévoyait que les trois filles (sa propre fille Anne et les belles-filles, dont Michèle Herzog) hériteraient chacune le 10 % de la société Fontatrez Holding SA. Le dauphin devait toucher le reste – le 70 %. Michèle Herzog, ayant une formation d'informaticienne, s'est vite rendue compte que son demi-frère avait escamoté une bonne partie de ce patrimoine dans son empire opaque de sociétés, en drainant Fontatrez Holding SA au profit d'autres sociétés sous son contrôle, avant le décès du 05.06.03, en fondant de nouvelles entités et en les renommant à cadence rapide avant et après le décès du cujus. Michèle Herzog ignorait que l'hydre de la mafia immobilière vaudoise avait poussé des têtes jusque dans l'appareil judiciaire. Ensemble avec sa demi-sœur Anne, elle mandatait l'avocat Philippe Reymond pour leur défense, un copain de Colelough. Anne se résignait vite, mais Michèle Herzog continuait à se battre. Elle a découvert que l'inventaire des titres détenus par la société anonyme Fontatrez Holding SA, qui se nommait Galland & Cie SA avant 2002, n'était jamais produit. Michèle Herzog soupçonnait que des actions de sociétés immobilières figurent dans cet inventaire. Reymond déclarait par écrit depuis mai 2007 qu'il avait vérifié cet inventaire et que son contenu avait été estimé, alors que Patrice Galland – l'expertisé – a précisé plus tard, le 18.08.09 par le biais de son avocat Rémy Wyler, qu'il n'avait jamais soumis cet inventaire (la pièce requise no 203) à cet avocat mafieux – « ... *n'a jamais été remise à Me Philippe Reymond ou à Michèle Herzog* ». **En conséquence, l'inventaire de la fortune à partager n'a pas pu se faire correctement.** Or, lors d'une succession, c'est la base incontournable.

L'avocat Philippe Reymond ne fut pas le seul à avoir forgé des faux dans les titres dans cette affaire. Il a donc vendu sa cliente. En étudiant ce dossier, on trouve toute une bande organisée composée de notaires et de fiduciaires, la moitié du Who is Who du monde des affaires immobilières vaudoises, livrant des déclarations de complaisance, des faux témoignages, faux dans les titres –

couverts pour commencer par le « juge » cantonal VD Battistolo (sa décision du 13.06.07), suivi par le juge d'instruction Stéphane Parrone, puis par Colelough. Cela explique le toupet des membres de la mafia mentionnée.

Lors de l'audience du 04.05.09, dans le cadre de la procédure pénale lancée par l'avocat Philippe Reymond, pour prétendue atteinte à son honneur, Michèle Herzog tapait sur la table, et insistait afin d'obtenir la pièce requise no 203, soit « l'inventaire complet des titres de Galland & Cie SA pour les années 1999 à 2001 ». Là-dessus, Colelough interrompait en effet l'audience, « *jusqu'à droit connu sur le sort de la réquisition en production de pièce no 203 faite par Michèle HERZOG dans un bordereau reçu au greffe...* ». Colelough a donc parfaitement compris le 04.05.09 qu'il y avait un besoin impératif de prendre connaissance de cette pièce requise 203 (l'inventaire de la société Galland & Cie SA devenue Fontatrez Holding SA), pour établir la réalité. Plus tard, à la page 7 de son jugement du 23.09.10, Colelough a prétendu « *que cette pièce (no 203) ne peut par conséquent qu'être dénuée de pertinence pour apprécier la diligence du plaignant Philippe REYMOND ...* ». C'est en flagrante contradiction avec sa propre décision du 04.05.09. Si Colelough s'est ravisé pour insinuer que cette pièce est « sans pertinence », cela prouve qu'il est mafieux. Peut-être, n'avait-il pas encore conclu le marché des pots-de-vin au 04.05.09, et qu'il n'avait pas encore été motivé à cette date-là à délinquer.

Malgré tout, cette pièce a été cachée pendant toute la succession et n'a jamais été livrée à Michèle Herzog – une astuce extrêmement grave !

On se limitera ici d'avoir démontré en l'espèce qu'un partage selon les dernières volontés du cujus a été chose impossible, car l'inventaire servant de base a été astucieusement caché. Qui s'intéresse à approfondir les recherches, est renvoyé sur le blog TDG de la lésée : « égalité des citoyens » (recherche Google).

On fait croire que cette affaire immobilière/financière est complexe. Mais c'est faux. Il suffit de produire le contenu de la pièce requise 203 pour pouvoir enfin estimer les sociétés convenablement. Le « juge » Colelough est intelligent – et c'est l'un des rarissimes magistrats suisses compétents en affaires financières. Colelough est le magistrat phare des Vaudois pour traiter les procédures touchant aux finances, assurances, affaires immobilières. Mais il fait mauvais usage de ses talents.

En 2009, il est allé un peu trop loin dans son effort de blanchir l'ancien directeur général de la Banque Cantonale Vaudoise, Gilbert Duchoud, dans l'affaire des comptes manipulés. Ses supérieurs l'ont partiellement désavoué par la suite.

Par contraste, l'ancien collègue de Colelough au collège des juges cantonaux vaudois, Christian Denys, élu juge fédéral en 2011, doit avoir des complexes d'infériorité vis-à-vis du crâneur de Prévéranges, à cause de ses compétences supérieures en affaires. Pour ne pas risquer de se ridiculiser, Denys confirmera donc toujours par réflexe les décisions de Colelough. Le « juge » fédéral Oberholzer semble appartenir à une catégorie similaire.

Pourtant, Denys n'est pas un magistrat naïf. En l'espèce, il a participé par deux fois dans les procédures de Michèle Herzog, en qualité de « juge » cantonal, entre autre dans la procédure pénale PE07.020536-STP/ECO/PCE du 31.01.11. Mais il n'a pas eu l'honnêteté de se récuser spontanément, quand un recours de Madame Herzog au Tribunal fédéral devait être traité (Denys a pris sa fonction de juge fédéral courant 2011).

Puisque la lésée a appelé un chat un chat, l'avocat véreux Philippe Reymond porta plainte pour une prétendue atteinte à son honneur inexistant, alors que l'article 173.2 du Code Pénal Suisse précise que celui qui a dit la vérité ne peut pas être sanctionné. Depuis mai 2007, l'avocat Philippe Reymond a déclaré par écrit avoir examiné l'inventaire des titres et que l'estimation au 31.12.01 de Galland & Cie SA, réalisée par M. Michel Nicolet d'Audict Fiduciaire SA (mandaté par Reymond), était correcte. Il s'agit d'un faux, car Patrice Galland a précisé via son avocat Wyler le 18.08.09 ne jamais avoir transmis cette pièce comptable à Philippe Reymond. Madame Herzog a donc un droit légitime de se plaindre d'avoir été vendue par son avocat Philippe Reymond. Le soussigné va même plus loin. Il désigne Philippe Reymond comme avocat mafieux.

L'instruction bâclée en sens unique fut menée par le « juge » Stéphane Parrone, qui inculpait Madame Herzog le 21.01.08, pour diffamation.

Le magistrat clé dans cette affaire, Colelough, a condamné Michèle Herzog sans se gêner le 23.09.10 pour atteinte à l'honneur de Me Philippe Reymond, bien que Colelough n'ait jamais caché d'être son copain. Les « juges » cantonaux Muriel Epard, Christian Denys et Pierre-Henri Winzap confirmèrent cette condamnation parjure le 31.01.11; le 13.10.11, les « juges » fédéraux Hans

Mathys, Roland Max Schneider et Laura Jacquemoud-Rossari rejetèrent le recours de Michèle Herzog.

Sa demande de révision fut balayée le 15.08.13 dans un délai inhabituel de quelques jours par les « juges » cantonaux Bertrand Sauterel, Aleksandra Favrod et Marc Pellet, entériné le 03.11.14 par le « juge » fédéral démentiel Hans Mathys.

Depuis le printemps 2014, Colelough a repris sa place de juge de première instance à Lausanne (après avoir modestement démissionné comme « juge » cantonal, suite à sa liaison amoureuse avec sa collègue Yasmina Bendani). C'est à ce niveau là qu'on forge les vérités procédurales. Stratégiquement, c'est probablement une position plus avantageuse pour un juge mafieux, surtout en combinaison avec ses liaisons privilégiées avec sa nana de gangster Yasmina Bendani, et son co-parrain, Blaise Battistolo – tous les deux « juges » cantonaux VD. Au Tribunal fédéral, des idiots utiles comme Hans Mathys, Christian Denys et Niklaus Oberholzer vont toujours corroborer les vérités procédurales au profit de cette mafia vaudoise. Les juges mafieux vaudois regrettent probablement qu'ils ne puissent plus compter avec le soutien infaillible du parrain des parrains, le « juge » fédéral Roland Max Schneider, parti à la retraite début 2014. Quant à Colelough, on peut supposer que l'entorse éventuelle à son salaire, étant dégradé au poste de premier juge, est largement compensée par sa part au butin du racketing.

Non, ce n'est pas excessif de désigner Colelough comme le super-Franco-Verda des Vaudois.

Le lecteur a la possibilité de se renseigner directement chez Michèle Herzog, victime de la mafia judiciaire vaudoise, pour vérifier son cas, en composant le numéro de son portable: 0041 79 655 21 86 ou par email mh@herzoginfo.ch

Lugrin F, le 21.03.16

Gerhard Ulrich

«Le cauchemar des juges»